NOTE AUX REDACTIONS
VOTATION DU DIMANCHE 23 MARS
Accréditations pour la soirée électorale et les bureaux de vote

Le 23 mars, les Parisiennes et les Parisiens sont appelés aux urnes pour voter « Pour ou contre : végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? » Il s'agira pour eux, lors de cette 3e votation, de se prononcer sur l'accélération de la végétalisation et de la piétonnisation à moins de 300 mètres de chez eux. 500 nouvelles rues, cela correspond à 5 à 8 nouvelles rues végétalisées et piétonnisées par quartier, en fonction de leur taille.

Conférence de presse : annonce des résultats de la votation du 23 mars 2025

Hôtel de Ville - **Accès à 21h30**, début de la conférence de presse estimé à 22h

Accréditation obligatoire, valable pour la conférence de presse uniquement

Yves Charpenel, président de la Commission de contrôle de la votation « Pour ou contre : végétaliser et rendre piétonnes 500 nouvelles rues dans Paris, réparties dans tous les quartiers ? » proclamera les résultats du scrutin parisien ce dimanche 23 mars.

Cette proclamation sera suivie par l'annonce des résultats des 7 questions locales également soumises au vote des habitants de Paris Centre, 10e, 11e, 14e, 17e, 19e, 20e :

- **Paris Centre** : « Pour ou contre introduire davantage de commerces de proximité, de logements et de végétalisation sur l'île de la Cité ? »
- **10e arrondissement** : « Pour ou contre la transformation des portes Saint-Martin et Saint-Denis en places végétalisées et piétonnisées ? »
- **11e arrondissement :** « Pour ou contre la réalisation d'au moins un cœur piéton dans chaque quartier du 11e arrondissement ? »

- **14e arrondissement** : « Pour ou contre l'expérimentation d'une caisse alimentaire solidaire dans le 14e arrondissement ? »
- **17e arrondissement** : « Pour ou contre l'expérimentation dans le 17e arrondissement de technologies numériques afin d'optimiser les consommations énergétiques de l'éclairage public et faciliter l'entretien de l'espace public ? »
- **19e arrondissement** : « Pour ou contre la création d'un jardin du souvenir pour les animaux de compagnie dans le 19e arrondissement ? »
- **20e arrondissement** : « Pour ou contre la création d'un conseil des enfants du 20e arrondissement doté de prérogatives dans le champ de l'enfance et des familles ? »

Personnalités présentes :
Anne Hidalgo, Maire de Paris
Yves Charpenel, président de la Commission de contrôle de la votation
Patrick Bloche, Premier adjoint à la Maire de Paris en charge de l'éducation, de la petite enfance, des familles, des nouveaux apprentissages, en charge du Conseil de Paris, des relations avec les arrondissements et de la transformation des politiques publiques.
Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge de la végétalisation de l'espace public, des espaces verts, de la biodiversité et de la condition animale.
Anouch Toranian, adjointe à la Maire de Paris en charge de la vie associative, de la participation citoyenne et du débat public.

Accréditations pour les bureaux de vote de la votation le dimanche 23 mars

Si vous souhaitez couvrir un scrutin dans un bureau de vote parisien, merci de bien vouloir vous accréditer auprès du service de presse de la Ville de Paris avant le vendredi 21 mars à 12h.

Passée cette date, nous ne pourrons garantir votre accès aux bureaux de vote.

Les bureaux de vote dans lesquels il est possible de vous rendre sont situés dans les mairies des 6e, 10e, 13e, 15e et 19e arrondissements de Paris.

Pour vous y inscrire, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : presse@paris.fr, en précisant :

- **Le bureau de vote où vous souhaitez vous rendre (seulement possible entre 9h et 16h)**
- **Le nombre de personnes présentes (nom et prénom, carte de presse)**
- **Le temps pendant lequel vous souhaitez rester sur place**

Nous vous rappelons que si vous avez le droit de filmer à l'intérieur des bureaux de vote, les tournages, les prises de photographie et les éventuelles interviews ne doivent en aucun cas ni perturber le bon déroulement du scrutin ni porter atteinte

au caractère secret du vote. Les interviews des électeurs ou des présidents de bureau de vote, comme les duplex, devront se tenir à l'extérieur du bureau de vote.

Contact presse : Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr